

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #79-03-2026

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **10 février 2026** au Pavillon Wilson, à **18 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Madame Line Roussin ainsi que Messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse et David-Lee Amos, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Absences motivées : Les conseillers messieurs Alexis Buisson et Patrick Delforge;

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Adoption. Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
5. Publication d'un document explicatif du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
6. 2^e période de la parole au public **concernant le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 seulement**;
7. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

34-02-2026

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 10 février 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 33.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

35-02-2026

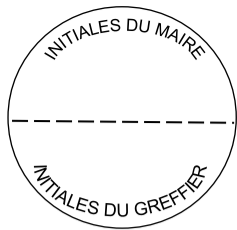
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2026 (PTI)

**Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #79-03-2026

Séance extraordinaire du 10 février 2026 (PTI)

3. **PAROLE AU PUBLIC** (1^{ère} période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil portant sur l'ordre du jour de la présente séance

4.

36-02-2026

Adoption. Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

La mairesse Madame Andrée Brosseau demande au trésorier de présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028;

La mairesse invite les membres du conseil à donner leur opinion sur le PTI présenté;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations a été préparé et adopté conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* a été respectée;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest
Et résolu**

QUE

le Conseil adopte, tel qu'il a été présenté, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, au montant de 57 064 513 \$, comme suit :

- 2026 : 15 125 342 \$
- 2027 : 20 298 067 \$
- 2028 : 21 641 104 \$

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Line Roussin
David-Lee Amos

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

37-02-2026

Publication d'un document explicatif du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

**Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,
Et résolu**

QUE,

la publication de l'avis public expliquant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 sera publié sur le site Internet de la Ville et le babillard de l'hôtel de Ville le 13 février 2026.

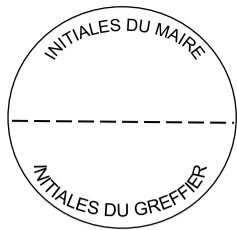
Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Line Roussin
David-Lee Amos

CONTRE

Aucun



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #79-03-2026

Séance extraordinaire du 10 février 2026 (PTI)

ADOPTÉE à l'unanimité

5. PAROLE AU PUBLIC (2^e période) CONCERNANT LE PTI SEULEMENT

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil concernant le budget seulement.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**38-02-2026
Levée de la séance extraordinaire du 10 février 2026**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 10 février 2026 soit et est levée à 18 h 50.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »